

ment que ce monument étant devant la ville, l'emplacement seul qu'il propose se trouve devant l'antique *Lugdunum*, tandis que l'île d'Ainay n'aurait fait face qu'à l'extrémité méridionale de la cité.

On pourrait répondre à cela que *Lugdunum* s'étendait plus du côté méridional du coteau que du côté septentrional, car c'est précisément du côté du midi que s'élevait le fameux palais des empereurs (1), et qu'alors l'île d'Ainay regardait parfaitement cette importante partie de la ville.

L'auteur invoque à l'appui de son opinion l'existence d'un pont sur la Saône, pont situé de toute ancienneté précisément vis-à-vis de l'endroit où il place le temple d'Auguste ; il signale l'absence de toute espèce de pont du côté d'Ainay.

Nous avons déjà rapporté l'opinion d'Artaud qui pense que la grande quantité de pierres énormes embarrassant le cours de la Saône entre le pont d'Ainay actuel et celui de l'Archevêché, pourrait bien avoir appartenu au pont du temple d'Auguste (2) ; quant à celui cité par l'auteur du *Mémoire*, les rapports que devaient avoir avec la ville romaine, située sur la rive droite, les habitants établis dans les îles de la rive gauche près du canal des Terreaux, en ont rendu, dès les premiers temps, l'existence de toute nécessité, surtout depuis la construction, au IV^e siècle, de l'église des saints Apôtres sur l'emplacement où est l'église actuelle de St-Nizier.

M. Auguste Bernard s'appuie sur l'antiquité des deux églises Saint-Nizier et Saint-Pierre, il pense que ces deux sanctuaires n'ont pu être érigés hors de la ville que parce qu'ils l'ont été sur les ruines d'un temple païen, et que ce

(1) Sur les ruines duquel on a bâti l'hospice de l'Antiquaille.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, page 172. Nous mentionnerons aussi la découverte faite dans le Rhône d'une grande quantité de gros blocs de pierre, provenant de monuments antiques : plusieurs offraient encore des moulures assez conservées.